

AR PREFECTURE

017-200041523-20200325-DEC189\_2020-AU  
Reçu le 25/03/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n°189 / 2020  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communautaire non constitutive de droits réels avec :

- **SAS SYSTEMOBILE**, pour l'occupation d'un local dans la pépinière d'entreprises à Montlieu-la-Garde au lieudit « ZA Tout Vent », à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 pour une durée d'un an et une redevance mensuelle de 200 € HT à laquelle s'ajoute une participation mensuelle aux charges communes de 80 € HT (soit un loyer total mensuel de 336 € TTC).

Fait à Jonzac,

Le

**24 MARS 2020**

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex